



IGF-TN

**Forum de la Gouvernance de l'Internet
Tunisie**

**Rapport d'activités pour la période
2013-2017**

Janvier 2017

Sommaire

1. Introduction	3
2. Membres et mandats (rappel)	3
3. Principales réalisations	4
3.1. Réunion périodiques	4
3.2. Réunion annuelle de l'IGF-TN 2013	4
3.3. Journée de sensibilisation sur la gouvernance d'Internet.....	5
3.4. Remote hub de l'évènement NETmundial	5
3.5. Assemblée Générale Extraordinaire.....	5
4. Difficultés liées à l'activité de l'IGF	6
5. Conclusion	6

1. Introduction

L'IGF-TN, forum national de la gouvernance d'Internet, a été créé le 04 septembre 2012 par un comité constitutif créé à cet effet. Depuis sa désignation, le comité constitutif de l'IGF-TN a œuvré dans le but d'assurer l'organisation d'une assemblée générale électorale qui s'est tenue le 30 mars 2013. Le MAG (Multistakeholder Advisory Group) de l'IGF-TN a été élu pendant cette assemblée conformément aux termes de référence du forum national de la gouvernance d'Internet. Ce MAG est constitué de douze membres répartis comme suit :

- Trois membres représentant la société civile,
- Trois membres représentant le secteur public,
- Trois membres représentant le secteur privé,
- Trois membres représentant le milieu académique et universitaire.

Le secrétariat permanent de l'IGF-TN a été confié à l'Instance Nationale des Télécommunications.

Le présent rapport récapitule les activités du MAG de l'IGF-TN durant la période allant de 2013 jusqu'à 2016 ainsi que les principales difficultés qui ont entravé le bon déroulement de ces activités.

2. Membres et mandats (rappel)

L'approche participative multi-acteur préconisée par les IGF a imposé une composition du MAG qui soit représentative de l'ensemble des composantes socio-professionnelles. C'est dans cette logique que l'adhésion au MAG de l'IGF-TN a été ouverte aux groupes et personnes issus des parties nationales concernées par le domaine de l'Internet soit : les institutions de l'administration et de l'Etat, la société civile, les communautés universitaires et techniques et le secteur privé.

À titre de rappel, les prérogatives du MAG de l'IGF-TN, telles que fixées au niveau des termes de référence de l'IGF-TN sont les suivantes :

- Promouvoir la conscience et les capacités de l'utilisateur dans le domaine de la gouvernance d'Internet pour assurer la participation et l'interaction des différentes parties concernées,
- S'assurer que les préoccupations nationales soient prises en compte dans les activités du Forum de la gouvernance d'Internet aux niveaux régional et global,
- Suivre les différentes orientations relatives à la gouvernance de l'Internet à l'échelle internationale et assurer leur dissémination pour le développement des usages de l'Internet et en faire un instrument au service de l'intérêt national,
- Délimiter, sur une base consensuelle et avec la participation de toutes les parties, les sujets qui seront abordés par l'assemblée générale annuelle du Forum sur la gouvernance de

l'internet et ce en relation avec les politiques publiques de l'Internet (appliquées au niveau national) et en harmonie avec les préoccupations des parties concernées,

- Approuver le programme annuel du Forum national de la gouvernance d'internet,
- Suivre la mise en œuvre du programme annuel du Forum national de la gouvernance d'internet,
- Arrêter le format et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Forum national de la gouvernance d'Internet, à l'exception de ce qui concerne les élections, questions sur lesquelles le rôle du Groupe consultatif se limite à la désignation des membres du bureau des élections.

3. Principales réalisations

Durant son mandat, le MAG de l'IGF-TN a mené un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans le cadre de ses activités. Ces actions sont décrites ci-après :

3.1. Réunion périodiques

Dans le but de dresser sa stratégie et d'élaborer son plan d'action périodique le MAG de l'IGF-TN a opté pour des réunions face-to-face régulières. Ces réunions étaient souvent l'occasion pour le MAG d'évoquer les difficultés qui entravent son bon fonctionnement et de proposer des solutions pour les résoudre.

Au total, le MAG a tenu une vingtaine de réunions dont les procès verbaux sont publiés sur le site de l'IGF.

3.2. Réunion annuelle de l'IGF-TN 2013

le MAG de l'IGF-TN a tenu, le 12 décembre 2013, la première édition de l'IGF national Tunisien pour l'année 2013 avec la participation de 98 personnes représentant toutes les composantes du tissu local des entreprises, associations et établissements académiques concernés par le monde Internet.

Dans le cadre d'une approche ouverte et participative, le MAG de l'IGF Tunisien a eu recours à un appel à propositions public pour le choix d'organiseurs des ateliers qui ont été animés lors de la journée 12 décembre 2013 parmi les parties concernées par les questions de gouvernance d'Internet (gouvernement, secteur privé, société civile et académies).

L'appel à propositions pour l'organisation d'ateliers a duré 28 jours. Le MAG a procédé à la sélection des propositions qui ont répondu aux critères assurant une adéquation avec les thèmes du forum choisis. Les thèmes qui ont été retenus ont tourné autour des sujets suivants : la gouvernance d'Internet, les droits et les obligations liés à Internet ainsi que les enjeux socio-économiques de l'Internet.

3.3. Journée de sensibilisation sur la gouvernance d'Internet

Le MAG a organisé une journée sur la gouvernance d'Internet le 10 avril 2014. Cet évènement a été ouvert au public et a été l'occasion pour inviter des experts pour animer des débats se rapportant aux thèmes suivants : les questions structurantes de la gouvernance d'Internet ainsi que les enjeux nationaux et internationaux pour la Tunisie dans la gouvernance d'Internet.

Une trentaine de personnes ont assisté et contribué aux débats de cette journée qui a été l'occasion pour souligner l'importance de la sensibilisation et la vulgarisation des notions techniques liées à la gouvernance d'Internet.

3.4. Remote hub de l'évènement NETmundial

Le MAG de l'IGF-Tunisie a été officiellement sélectionné par le Netmundial pour héberger un hub permettant la transmission directe et interactive des travaux du Netmundial et qui a eu lieu les 23 et 24 avril 2014 à Sao Paulo au Brésil. Cet évènement multi-acteurs, a réuni tous les intervenants représentant les milieux directement concernés par la gouvernance d'Internet et s'est focalisé sur l'élaboration de principes pour une bonne gouvernance et l'établissement d'une feuille de route pour l'évolution de l'écosystème Internet.

Ce hub, a été organisé et hébergé par l'université SESAME et a été l'un des dix hub bidirectionnels (audio et vidéo) retenus par le comité d'organisation sur un total de 31 offrant la possibilité d'interaction directe avec les débats qui ont eu lieu à l'occasion de cet évènement.

La participation a été ouverte à toute personne intéressée et l'enregistrement en ligne a été permis à travers le site Web de l'IGF-TN. Les membres du MAG ainsi que les participants à ce Hub ont intervenu pour souligner l'intérêt que porte la Tunisie aux questions de gouvernance d'Internet.

3.5. Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire a été tenue, le mardi 29 décembre 2015, en présence d'une trentaine de participants. Elle avait pour objectif de valider des propositions d'amendements à apporter aux termes de référence de l'IGF-TN. Ces modifications se sont inscrites dans le cadre de la perspective de renouvellement du MAG de l'IGF-TN coopté le 30 mars 2013, et ont tenu compte de l'expérience vécue par le MAG national depuis sa formation. Elles ont principalement concerné :

- La durée du mandat du MAG,
- Le mode de scrutin,
- Le secrétariat de l'IGF

Le programme de l'assemblée s'est divisé en deux sessions. Une première session réservée à la discussion des amendements proposés aux termes de référence de l'IGF national et une deuxième session prévue pour la discussion des thèmes à aborder durant la session 2016 de l'IGF national.

4. Difficultés liées à l'activité de l'IGF

Plusieurs difficultés ont entravé le bon déroulement des activités du MAG dont principalement :

- **La forme juridique du MAG** : la question de la forme juridique du MAG n'étant pas clairement définie a constitué une contrainte majeure pour les activités du MAG. Elle a été très débattue lors des réunions du MAG sans pour autant être résolue.
- **Le financement** : cette difficulté découle, entre autres, de la première. En effet n'étant pas en mesure de créer un compte bancaire le MAG a rencontré des difficultés liées à la collecte des fonds issus du sponsoring. En conséquence, le manque de fonds a fortement impacté les activités du MAG qui ont été, dans pas mal de cas, freinées voire annulées à cause de cet aspect.
- **Le manque de présence des membres du MAG** : très souvent, le quorum nécessaire pour la prise de décisions au sein du MAG n'a pas été atteint. Cela a constitué une contrainte de taille dans la mesure où le MAG a été, pendant plusieurs réunions successives, incapable de décider par rapport à des questions structurantes et ceci s'est répercuté négativement sur son activité.

C'est pour ces raisons que l'amendement des termes de référence du forum national de la gouvernance d'Internet a introduit un nombre maximum d'absences tolérées pour les membres du MAG ainsi que la possibilité, pour le MAG, de se baser sur une association dont le rôle serait de faciliter les arrangements matériels et financiers associés aux missions du MAG.

5. Conclusion

Le MAG de l'IGF-TN a conclu son mandat par l'annonce d'élections qui ont été organisées le 28 janvier 2017 conformément aux termes de référence du forum national de la gouvernance d'Internet. Selon ces derniers, à l'issue de chaque mandat du MAG deux membres de chaque collège quittent le MAG et un est reconduit pour assurer la continuité des activités du MAG.

Les membres qui ont choisi volontairement de quitter le MAG sont les suivants :

- Pour le secteur public :
 - o Fayçal Bayouli,
 - o Zied Rouissi,
- Pour le secteur privé :
 - o Mohamed Garbouj,
 - o Adel Alaya,
- Pour le milieu académique :
 - o Farouk Kammoun,
 - o Nebil Jemli,
- Pour la société civile :
 - o Ridha Guellouz,
 - o Atef Loukil.

Les membres qui seront automatiquement reconduits pour un second mandat sont les suivants :

- Pour le secteur public : Wafa Dahmani,
- Pour le secteur privé : Khaled Koubaa,
- Pour le milieu académique : Mondher Laabidi,
- Pour la société civile : Nafaâ Laaribi.